

Des Lape aux Laep.

Lieux d'accueil parents-enfant ou lieux d'accueil enfant-parents ?

Cette photocopie est effectuée
légalement par le
Grape Innovations avec
l'autorisation du C.F.C.



Bruno Dal Palu

Psychologue,
Psychothérapeute,
Docteur
en Psychanalyse

Les « LAPE » (Lieux d'accueil parents-enfant), puis les « LAEP » (Lieux d'accueil enfant-parents) sont les héritiers de la « Maison Verte » créée en 1979 à Paris par la psychanalyste Françoise Dolto. Il s'agissait alors pour elle d'imaginer et de mettre en œuvre « *un lieu de rencontres et de loisirs pour les tout-petits avec leurs parents. Un lieu pour une vie sociale dès la naissance et pour les parents parfois très isolés devant les difficultés quotidiennes* ». Devant le succès rencontré par la Maison Verte, des structures de ce type se sont multipliées à l'initiative de collectivités locales ou d'associations. Et, depuis 1996, les Caisses d'allocations familiales participent financièrement au fonctionnement des Lieux d'accueil parents-enfant (LAPE) à condition qu'ils respectent un certain nombre de principes, à savoir : un lieu adapté et équipé pour recevoir des jeunes enfants et la présence d'au moins deux accueillant(e)s professionnel(le)s de la petite enfance formé(e)s à l'écoute. Or, une circulaire CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) de 2002 abroge celle de 1996 et introduit une nouvelle appellation : les « LAEP ». Ce changement de nomination, n'étant pas le fruit du hasard, fait-il sens quant au nouveau fonctionnement attendu ? Ces Lieux d'accueil enfant-parents (LAEP), encore couramment appelés « Lieux d'accueil parents-enfant » (LAPE) sont-ils si assimilables les uns aux autres ? Que cache cette inversion du signifiant (nomination) ? Est-ce si insignifiant que cela ? C'est ce que nous avons étudié et voulu ici souligner à partir de notre expérience de psychologue et d'analyste des pratiques professionnelles (APP) sur plusieurs LAEP depuis plusieurs années.

LES LAEP : LIEUX D'ACCUEIL ENFANT-PARENTS

En apparence, les LAEP comme les LAPE sont restés fidèles à l'esprit d'origine. Ce type de lieux n'est ni une crèche ni une halte-garderie, il n'a aucune visée thérapeutique, ni même de soins envers les enfants ou les parents. Il a pour principale fonction d'accueillir tous les enfants de moins de six ans avec son ou ses parents, voire des adultes référents

Les LAPE, lieux d'accueil parents-enfant, sont voués à laisser leur place aux LAEP, lieux d'accueil enfant-parents. Ces LAEP, encore couramment appelés « LAPE », sont-ils si assimilables les uns aux autres ? Est-ce si insignifiant que cela ? L'auteur, à partir de son expérience professionnelle, étudie ici les conséquences de ce changement de dénomination.

ayant un lien de famille avec l'enfant (grands-parents, frères et sœurs majeurs, tantes, oncles, etc.). Comme il ne s'agit pas d'un mode de « garde », les LAEP ne sont pas soumis aux textes relatifs aux structures d'accueil des jeunes enfants. La participation est le plus souvent gratuite, sans inscription préalable, basée sur une démarche volontaire de la part de l'enfant et de l'adulte qui l'accompagne dans le respect de la confidentialité, de l'anonymat et de la bienveillance de la part des accueillant(e)s. En principe, tous ces lieux proposent aux enfants des jouets et du matériel appropriés à leur âge, parfois même une collation. Très globalement, ceux qui fréquentent les LAEP sont des enfants qui ne vont pas dans des structures collectives de la petite enfance et sont encore trop jeunes pour intégrer l'école maternelle. Quelquefois, sur des jours d'ouverture dans les périodes de vacances ou le mercredi, certains enfants scolarisés en maternelle viennent profiter de ce genre de lieu. Pour les parents, c'est vécu comme un espace ouvert d'échanges entre eux et avec leurs enfants dans un espace ludique et *secure*. Pour vérifier notre hypothèse sur l'impact ou non du passage de l'appellation LAPE à LAEP, nous avons commencé par une pré-étude comparative des textes fondateurs, puis une étude sur les documents de présentation des LAEP, et enfin nous avons procédé à une étude sur le fonctionnement de ceux-ci. Nos résultats nous ont permis de faire un constat que nous présentons ici de manière très synthétique, ce qui peut donner une impression quelque peu caricaturale, laissant ainsi au lecteur le soin de nuancer le propos.

UNE INVERSION DE NOMINATION QUI FAIT SENS ?

Notre pré-étude sur les deux textes règlementaires de la CNAF, qui introduit la première analyse sémantique des documents concernant les LAEP, a montré que l'inversion de la nomination fait sens sur les stratégies d'accueil où il s'agit de passer d'une action préventive en direction des parents à une autre plus axée sur l'enfant. Le texte cherche à traduire une évolution de la réflexion sur l'utilité des LAEP, en suggérant de manière feutrée de la nécessité de passer d'une relation parents-enfant à une relation enfant-parents, comme si l'ordre de cette appellation contrôlée était en soi signifiant pour rendre compte de la priorité de la stratégie de fonctionnement. Cependant, par manque d'argumentation explicite du passage de l'une à l'autre, ce changement stratégique est difficilement perceptible. Dans notre pré-étude, nous avons pu remarquer *a contrario* que les organismes de formation des accueillant(e)s se saisissaient plus facilement de ce changement de nomination pour mieux ancrer l'esprit « Maison verte » dans les LAEP. Ainsi, en prolongeant cette pré-étude par une étude des documents de présentation des LAEP, nous avons pu observer que, dans la quasi-totalité des cas, cette inversion de nomination n'est pas perçue comme faisant sens. La preuve en est que, sur le terrain, celle-ci n'est que très rarement relayée par les CAF (Caisses locale d'allocations familiales) elles-mêmes. Dans l'exemple suivant, parmi d'autres, il est évident que l'appellation ne fait pas sens : « *Depuis 1996, les Caisses d'allocations familiales participent financièrement au fonctionnement des Lieux d'accueil enfant-parents (LAEP), couramment appelés Lieux d'accueil parents-enfant (LAPE)* ». Autre exemple pris dans un guide d'utilisation du LAEP, nous constatons aisément que la définition même de celui-ci ne traduit pas la logique de sa nomination : « *Les LAEP sont des espaces particulièrement pertinents pour favoriser la qualité du lien d'attachement entre les parents et les enfants et permettre à l'enfant de se construire dans de bonnes conditions. Ils participent à cet objectif en développant une approche particulière de l'accompagnement précoce de la fonction parentale, basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social.* » Une étude plus systématique des flyers ou des sites de présentation de notre panel des LAEP observés a également mis en évidence que cette inversion des termes n'est pas mieux pensée et donc pas présentée de manière significative et symbolique. Cette étude lexicale montre très majoritairement que l'inversion de l'appellation de 1996 à celle de 2002 ne fait pas sens pour les initiateurs et les organisateurs de LAEP. Pour la plupart des structures LAPE ou LAEP, c'est « bonnet blanc et blanc bonnet ». Et notre étude à partir de l'observation des fonctionnements de ces différents lieux nous a permis de constater qu'il n'en était paradoxalement guère autrement. Pour autant, il y a bien

une différence qui fait sens, mais cela relève plus du symptôme que d'une stratégie très élaborée des équipes d'accueillant(e)s. En effet, de manière souvent inconsciente, il y a bien deux types de fonctionnement, un premier que nous qualifierons de « LAPE », orienté par une action déterminée de parentalité, et un second plus conformément « LAEP » où l'enfant est au

L'inversion de l'appellation ne fait pas sens pour les initiateurs et les organisateurs de LAEP.

centre du dispositif. Autrement dit, sans le savoir, la plupart du temps, les uns (LAPE) insistent sur la relation parents-enfant, tandis que les autres (LAEP) sont plus vigilants sur la relation enfant-parents. Ces deux réalités symptomatiques de fonctionnement sont souvent induites de manière plus ou moins consciente par le projet de la structure, les accueillant(e)s eux-mêmes ou parfois exigées par les parents.

LES LAPE : TRANSFERT DE COMPÉTENCE DES ACCUEILLANT(E)S SUR LES PARENTS

Dans le premier cas (LAPE), les accueillant(e)s sont des professionnel(le)s qui écoutent et conseillent en toute confidentialité pour : favoriser et conforter la relation entre le parent et son enfant, valoriser les compétences des parents, favoriser la socialisation de l'enfant et permettre la séparation. Parfois, il s'agit aussi de faire connaître le développement psychomoteur de l'enfant à l'adulte accompagnant et de dédramatiser certaines situations éducatives problématiques. C'est alors un lieu d'écoute et de respect, où l'objectif avoué est d'accompagner le parent dans son rôle, sa fonction, de mettre en œuvre un espace de socialisation et de convivialité visant à réduire l'isolement et susciter des interactions favorisant la mixité culturelle, sociale et *genrée*. Pour les enfants, ces lieux de type LAPE sont des espaces d'éveil et de découverte, favorisant leur autonomie sous le regard bienveillant des accueillantes. Dans ce type de LAPE, il était même (et l'est encore parfois) proposé aux participants des activités dirigées, voire des débats thématiques par des « experts » qui développent des conseils aux parents, avec quelquefois des « piques », subliminales, notamment de la part des adeptes de la « communication non violente », ou des *aficionados* de gourous médiatiques. Dans cette perspective prophylactique, le positionnement des accueillant(e)s est complexe pour ne pas être perçus par les parents, voire par les enfants, comme des appuis parentaux ou des observateurs vigilants. En effet, ces deux représentations mettent en évidence inéluctablement les failles parentales, lesquelles sont en opposition avec une posture de neutralité attendue dans →

→ ces lieux. De plus, elles fomentent un risque évident que les familles les plus dysfonctionnelles avec leur enfant ne viennent jamais dans les « LAPE », par peur d'être jugées ou repérées, ratant ainsi l'objectif de prévention clairement affiché par ceux-ci. Dès lors, la posture de l'accueillant(e) est davantage de l'ordre de l'accompagnement vis-à-vis des situations du quotidien en vue de prendre soin du lien que l'enfant tisse dès sa naissance avec le parent, notamment pour optimiser la capacité de ce dernier de prendre en compte ses besoins et ceux de son enfant avec une fâcheuse tendance à normer leurs comportements face à ces « experts accueillants ». Cependant, il n'y a pas que les accueillants qui induisent ce fonctionnement LAPE, ce sont souvent aussi les parents qui sont en demande de conseils, d'activités, etc. Demandes diverses auxquelles les professionnels tentent de répondre, favorisant ainsi un transfert de compétences, des accueillants sur les parents.

LES LAEP : VALORISATION DE LA RELATION ENFANT-PARENT

En revanche, dans le cas des fonctionnements plus LAEP, les accueillant(e)s, sous l'influence de formations spécifiques, cherchent à tout prix à adopter une posture de neutralité bienveillante. Ils ne sont là que pour mettre en place un maximum de matériel dédié et adapté à l'enfant, veiller à l'éthique du lieu, à l'accueil sans jugement des enfants et des parents ainsi qu'à leur sécurité.

Dans ce cas, le transfert ne se fait pas sur les accueillants, mais se fait sur le lieu : le dispositif LAEP. Le principe de la posture des accueillant(e)s est d'être plutôt que de *faire*, à savoir être présent, disponible pour valoriser la relation enfant-parent et non pour *faire* des activités ou de s'occuper des enfants à la place des parents.

Cette attitude favorise plus nettement le fonctionnement naturel de l'enfant

tel que nous le connaissons aujourd'hui par l'apport des neurosciences, elle lui permet de progresser et de s'épanouir à son rythme. En effet, ce qui est encouragé dans les LAEP, c'est l'exploration de l'espace par l'enfant dans une interaction, voire une *itinérance ludique* positive, et non directive avec ses pairs et les adultes qui l'entourent. L'objectif étant de permettre à l'enfant d'expérimenter par le jeu différentes modalités de la relation enfant-parent, y compris celle qui consiste à « se séparer pour grandir » ou construire son propre *je*. Ainsi, après chaque séance, les progrès observables des enfants et de la relation enfant-parent ne sont plus seulement liés au professionnalisme de chaque accueillant, mais à l'efficacité du dispositif du LAEP en différents univers (dînette, motricité, etc.). Nos propres observations sur ce que nous nommons le fonctionnement

LAEP relèvent d'une approche intégrative entre d'une part la psychanalyse et d'autre part les neurosciences. Ce regard bienveillant des accueillants, soulignant de manière cardinale l'importance d'une non-intervention de ceux-ci pour laisser opérer dans cet espace l'enfant et son accompagnant afin de se décoller, de défusionner et de faire émerger l'altérité comme voie bienveillante vers le langage. L'orientation principale dans ce cas étant d'intervenir le moins possible pour laisser advenir la parole. Ainsi, un LAEP repose sur la conviction dans les effets de la parole et la capacité de chaque enfant ou de chaque adulte de se dire, de se construire dans cette relation. Cependant, quand les accueillantes ne proposent aucune activité et n'interviennent pas, par bienveillance, ce n'est pas pour autant du laxisme, ou pour protéger leurs zones de confort, c'est une posture qui, de prime abord, provoque souvent une gêne, de part et d'autre, mais lorsque les professionnels sont bien « calés », bien « ajustés » sur ce positionnement, cela tient de manière durable. Par ailleurs, le fait que les parents se rencontrent et soient ensemble transforme l'intime, notamment parce que cela favorise une découverte de l'autre dans son étrangeté tout autant que dans sa banalité. Ainsi dans un LAEP, il n'est plus nécessaire d'avoir des « sachants », des experts, de même qu'il n'est plus indispensable d'avoir des informations à transmettre ou des connaissances à vulgariser. Ces LAEP sont fondés sur une clinique du détail où il s'agit de continuer à penser ensemble les places que chacun occupe dans la relation à l'enfant. La posture des accueillants, dans ce cas, repose également sur l'empathie envers chacun et sur la prise en compte de l'attachement ou sur la place de tiers, qui sépare de la jouissance, surlignant ainsi que pour bien se séparer, il faut aussi bien s'attacher. Ainsi, sans conseil éducatif pur, dans une forme de communication inconsciente, le lien enfant-parent s'élabore à bas bruit en utilisant tout

Permettre à l'enfant d'expérimenter par le jeu différentes modalités de la relation enfant-parent.

le matériel éducatif libre d'accès dans tout l'espace du lieu. En principe, tout est prévu pour montrer qu'en autonomie l'enfant se développe mieux et les parents sont moins stressés (y compris les papas). Dans les LAEP ayant un réel « fonctionnement LAEP », la relation enfant-parent évolue positivement parce que l'enfant dans cet espace rassure inéluctablement son parent, parce qu'il s'y retrouve, en choisissant son jeu, en vue de construire son *Je*, voire le *nous*, sans que les accueillant(e)s n'aient à intervenir. Cette non-intervention envers le parent a d'ailleurs un effet bienveillant de non-jugement qui l'invite à revenir régulièrement dans le LAEP et de coconstruire avec son enfant leur relation. S'ils ou elles doivent intervenir, la règle est de s'adresser en priorité à l'enfant, et en cohérence avec la démarche et la nomination LAEP (car la neutralité absolue



étant impossible et neutralisante, dès lors elle n'est plus bienveillante, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité). C'est pourquoi dans les LAEP, pour préserver cette pratique, il n'y a que très peu de règles, voire presque aucune, ce qui favorise également cette ambiance bienveillante. Le seul prix à payer, dans cet espace, totalement gratuit, c'est d'être en relation avec son enfant.

Éducation bienveillante, gestion des écrans, univers de jeux

Dans cette perspective, l'observation pourrait laisser croire que cette orientation consiste à demander aux équipes d'accueillant(e)s de ne rien faire d'autre que d'être là, parfaitement présentes. Il n'en est rien ; au contraire, on constate que de nouveaux messages de parentalité circulent de manière subliminale, qui font bouger « les lignes » sur plusieurs fronts : telles que l'éducation bienveillante, la gestion des écrans, les univers de jeu, etc.

Concernant la bienveillance, les accueillant(e)s ont pris conscience qu'il s'agit d'un concept efficace non violent qui se communique aussi par la posture, le non-verbal avec une dimension paradoxale par le fait que ce qui peut être bienveillant pour un enfant ou un parent ne l'est pas nécessairement pour un autre. En outre, ils ont aussi fait l'expérience que la bienveillance exige une forme d'exemplarité de la part de celles et ceux qui l'introduisent. Cela suppose un ajustement permanent et sensible de leur place face à chaque Sujet dans la relation pour éviter d'être déplacés au point d'en perdre l'objectif à atteindre (et les APP servent à cela).

Et, afin que les LAEP soient aussi des lieux (tout comme les LAPE) qui interrogent la place des écrans dans la vie des jeunes enfants : une des seules règles qui a été encouragée dans notre panel expérimental, c'est la non-utilisation des téléphones portables durant la séance. Cela était présenté

avec deux bonnes raisons : premièrement, pour ne pas parasiter les échanges et, secondement, parce que cela avait surtout un effet transférentiel pour souligner, sans « mot dire », d'une part l'effet toxique et insupportable de ces appareils (particulièrement entre zéro et trois ans) et d'autre part que seul le jeu, en interaction avec autrui, est le véritable média structurant dans la construction psychique et psychomotrice de l'enfant.

Enfin, dans notre étude, nous avons également constaté une réflexion et une expérimentation en cours, sur une forme scénographique de l'espace en univers de jeux, pour en favoriser son utilisation par les enfants comme les parents. L'observation des fonctionnements a mis en évidence que l'accumulation, voire l'amoncellement, des jeux n'avait pas toujours un effet attractif sur les enfants et les parents. L'idée sera donc de préparer l'espace du LAEP en différents univers de jeux (lecture, voitures, psychomotricité, etc.), en triant et présentant de manière esthétique ces univers, en vue que les enfants s'en saisissent de manière moins consumériste, plus ludique et respectueuse. Bien entendu, tout cela dans le même esprit LAEP, c'est-à-dire : pensé, proposé mais jamais expliqué ou imposé, afin de n'être que prétexte ou pas à une réflexion entre accueillant(e)s et parents. Par ailleurs, cette posture d'observation de la relation enfant-parent peut être aussi l'occasion d'une « renarcissisation » des parents, en soulignant les avancées de l'enfant. C'est, là, un nouvel atout attractif des LAEP.

UN SUCCÈS DÉLICAT À CANALISER

Cependant, ce fonctionnement très positif des LAEP a quelques revers : sa fréquentation, tant par le nombre que par l'investissement des parents. Dans bon nombre de structures que nous avons étudiées, la fréquentation explose et ce trop grand nombre de participants met quelquefois à mal son fonctionnement. Non seulement le nombre important de →

→ participants pose des problèmes de risques (incendies et autres), mais nous avons observé qu'au-delà d'un certain seuil (relatif à chaque lieu), les échanges se modifient, les parents qui ont plaisir à se retrouver « font salon », et en oublient leurs enfants, obligeant les accueillant(e)s à veiller sur eux. Ainsi, plus personne n'est à sa place et les objectifs du LAEP ne peuvent plus être atteints. Inversement, dans certains cas, les parents très en demande de conseils désertent les LAEP, car ils préféreraient un fonctionnement plutôt LAPE, pour avoir des réponses à leurs questionnements et leurs besoins d'activité pour leurs enfants. Ainsi, parmi les LAEP étudiés, rares sont ceux qui ont un fonctionnement purement LAPE ou LAEP, la plupart sont confrontés à cette tension de la demande, et cherchent sans cesse à repenser le cadre de leur action sans être trop encadrants pour respecter l'esprit du lieu. C'est là un enjeu extrêmement délicat à résoudre. C'est, désormais, un nouveau challenge pour les LAEP qui fonctionnent avec succès.

POUR UNE ABSENCE OU UNE PRÉSENCE DE RÈGLES ?

Enfin, notons encore que le clivage LAPE-LAEP s'observe non seulement dans l'analyse du fonctionnement des structures, mais aussi dans les rencontres inter-LAEP. Il n'est pas formalisé de cette manière, mais il crée une tension qui fonde les débats quelle qu'en soit la thématique et il est perceptible avec acuité sur des questions comme : « règles et limites dans les LAEP », ou l'observation de situations cliniques. Les uns (LAPE), partisans d'une forme de normalité, affirment la pertinence de règle pour réguler le

fonctionnement, les autres (LAEP), orientés par une neutralité bienveillante, revendiquent une absence presque totale de règles prétendant que tout peu s'autoréguler. Plus systématiquement, cette dichotomie des fonctionnements s'observe dans les analyses de pratiques professionnelles (APP), « obligatoires » dans ce dispositif pour ajuster les pratiques d'accueil. Rarement induits par les analystes (le plus souvent psychologues), ceux-ci au regard de chaque projet de LAEP et de chaque équipe animent ces temps de réflexion pour interroger les situations rencontrées, les postures, etc. Or, dans ces séances d'APP, ce qui revient quasiment à chaque fois de manière plus ou moins explicite, c'est cette question qui oriente l'observation et le type d'accueil : que doit-on privilégier, un lieu pour une relation parents-enfant ou enfant-parents ? Dans notre expérience, on constate que, si certain(e)s accueillant(e)s ne voient pas de différences entre les deux conceptions, d'autres privilégient l'orientation LAPE, d'autres enfin se positionnent très clairement dans un fonctionnement LAEP. Si l'espace, les conditions d'accueil, peuvent être identiques, on aurait pu s'attendre à ce que les postures des écoutant(e)s soient radicalement différentes. Or, c'est le cas de manière souvent éphémère, car, en fait, dans la pratique ces points de vue souvent se rejoignent, voire se complètent. Dans l'orientation LAPE, comme sa nomination l'indique, ce qui est premier est une action de parentalité en vue de protéger l'épanouissement de l'enfant. Dans le cas du LAEP, ce qui prime, c'est l'enfant, et le parent est alors second dans le dispositif. Mais, dans la réalité, sur le terrain ces deux approches se chevauchent, se succèdent selon les enfants, selon les parents.

POUR CONCLURE

Cette conception binaire (LAPE & LAEP) aide donc à penser les observations, les accueils, mais n'est jamais vraiment constatable de manière totalement « pure » comme voudraient nous le laisser croire certains organismes financeurs ou de formation des accueillant(e)s, des LAEP. Tout se passe comme si l'orientation LAEP était un objectif à atteindre, conformément aux vœux des financeurs, mais par un effet du retour du refoulé du fonctionnement LAPE du passé, ou pour satisfaire la demande des parents, ce dernier reprenait le devant de la scène. C'est particulièrement flagrant pour les LAEP de la première heure (ou LAPE), qui ne peuvent s'empêcher d'avoir des actions de parentalité, souvent de manière parallèle à l'activité LAEP. Soulignons quelle qu'en soit la formule, quelle que soit son implantation, ce dispositif LAEP oblige les équipes d'accueillant(e)s à le repenser régulièrement sans le dénaturer. C'est un défi que nous sommes en train d'observer voire de relever, mais pas sûr que les LAEP n'y perdent pas un peu de leur âme. ▀

IDeT
Institut de Développement du Thérapeute

Développer une posture humaniste et relationnelle

Penser la clinique avec la recherche

Pour psychologues et professionnels de la relation d'aide

- Formations courtes à la gestalt-thérapie

Modules de développement du thérapeute :

- Qu'est-ce qui soigne en psychothérapie ?
- L'impact du thérapeute que je suis
- Accroître ma sécurité, de l'inconfort au confort en séance

www.idet.paris

